

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 958

AMENDEMENT

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 3

Substituer aux mots :

« cette aide »

les mots :

« l'euthanasie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli, pour que le texte soit clair sur ses intentions.